Reprise de la séance

La séance reprend à 4 h. 45.

## PROROGATION DU PARLEMENT

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Après quoi, il plaît au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session de la vingt-huitième législature par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La première session de la vingt-huitième Législature a été remarquable tant par l'importance des mesures législatives adoptées que par les travaux préliminaires aux délibérations de la prochaine session.

Au cours de la session, les Canadiens ont appris avec regret la mort d'un ancien gouverneur général éminent et fort respecté, le très honorable feldmaréchal comte Alexander de Tunis. Sa bravoure en temps de guerre et son dévouement aux affaires publiques en temps de paix lui avaient valu le respect et l'affection de tous les Canadiens.

Sensibles à la nécessité d'une administration efficace des affaires de l'État, vous avez approuvé des mesures qui modifient en profondeur l'organisation du gouvernement et de ses ministères ainsi que la procédure selon laquelle chacune des Chambres du Parlement s'acquitte de ses fonctions publiques. Les ministères des Approvisionnements et Services, de l'Expansion économique régionale et des Communications ont été institués. Le Règlement de la Chambre des communes a subi des réformes fondamentales qui permettront aux députés d'examiner encore plus à fond les affaires publiques. Des fonds pour la recherche ont été mis à la disposition des chefs des partis d'opposition afin qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs importantes fonctions.

Les mesures tendant à supprimer les inégalités en matière de droits linguistiques et les disparités économiques sont parmi les plus remarquables contributions au maintien de l'unité canadienne. La Loi sur les langues officielles a reconnu aux Canadiens le droit de communiquer avec les institutions du gouvernement fédéral en français ou en anglais. Pour lutter contre les disparités économiques régionales, vous avez sanctionné la création du ministère de l'Expansion économique régionale et la Loi sur les subventions au développement régional.

Au cours de la session, le Gouvernement a de nouveau convoqué la Conférence constitutionnelle fédérale-provinciale pour étudier les changements qu'un siècle d'expérience et le défi des temps modernes commandent d'apporter à nos structures constitutionnelles de base. Les chefs de gouvernement et leurs représentants officiels ont poursuivi l'examen d'un large éventail de propositions touchant la réforme de la constitution.

Poursuivant ses objectifs de justice et d'égalité, le Gouvernement a proposé une politique qui permettra aux Indiens du Canada de venir à bout des distinctions injustes dont ils ont longtemps été les victimes aux niveaux économique, juridique et social.

Grâce à la révision de ses positions en matière d'affaires extérieures et de défense, le Gouvernement a pu donner une nouvelle orientation à sa politique étrangère. Il a décidé de réorganiser sa participation militaire à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il a ouvert des négociations avec des représentants de la République populaire de Chine en vue d'établir des relations diplomatiques officielles avec ce gouvernement. Des pourparlers entre le Canada et le Saint-Siège ont abouti à l'échange de représentants ayant rang d'ambassadeur. Des missions ministérielles canadiennes ont visité le Japon et l'Amérique latine et y ont exploré les possibilités d'un commerce accru, de nouveaux investissements et d'une plus étroite collaboration.

Le premier ministre a assisté à Londres à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth et a visité Washington sur l'invitation du président des États-Unis. Il a accueilli un certain nombre de dirigeants d'autres pays, notamment les présidents du Niger et de la Tanzanie; les premiers ministres de la Barbade, du Lesotho, de Singapour, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; les ministres des Affaires étrangères de la République arabe unie, de la Belgique, d'Israël, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, du Dahomey, du Gabon, de l'Union soviétique, de l'Italie et de la Birmanie; ainsi que les secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OTAN.

L'inflation continue de menacer l'économie. Grâce à l'adoption de politiques fiscales et monétaires appropriées, à l'établissement d'une Commission des prix et des revenus et à une surveillance rigoureuse de dépenses du Gouvernement, les pressions exercées sur les prix semblent à la baisse. Toutefois, il faudra que le Gouvernement continue de prendre des précautions et que les autres niveaux de gouvernement, ainsi que le secteur privé de l'économie, en fassent autant pour en arriver à contenir les hausses des prix de revient et de vente dans les limites d'une productivité accrue.

Pendant une période d'incertitude sur les marchés des changes mondiaux, le dollar canadien est demeuré une monnaie forte. Comme premier pas vers l'établissement d'une plus large base de liquidités aux fins du commerce international, vous avez approuvé des modifications à l'Accord de Bretton Woods permettant d'établir des droits de tirage spéciaux.

Vous avez aussi approuvé des modifications au Tarif des douanes afin que le Canada remplisse les engagements qu'il avait pris lors de la négociation Kennedy. En même temps, vous avez approuvé la Loi antidumping et la création d'un tribunal antidumping établi pour protéger les producteurs canadiens contre la concurrence déloyale. Pour soutenir davantage la capacité de concurrence des producteurs canadiens sur les marchés internationaux, vous avez établi la Société pour l'expansion des exportations et vous lui avez conféré de vastes pouvoirs financiers qui faciliteront les ventes à l'étranger.

Vous avez approuvé des modifications à la Loi sur les droits de succession ainsi qu'à la disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu, visant l'impôt sur les donations entre vifs, ce qui assurera une répartition plus juste du fardeau des taxes. D'autres modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu touchant les sociétés d'assurance et les institutions bancaires auront le même effet.